



Définitions des éléments des profils de pays

Items	Definitions
Associations nationales de bibliothèques National library associations	Les associations nationales de bibliothèques répertoriées dans les « profils pays » sur la Carte mondiale des bibliothèques relèvent des associations à but non lucratif opérant au niveau national, qui rassemblent des bibliothèques ou bibliothécaires en générale, ou spécialisées par type de bibliothèque. Ce terme comprend des associations nationales dans les domaines de la bibliothéconomie, de la documentation et des sciences de l'information, y compris des associations formées par des institutions ou des individus (à la fois professionnel·le·s / qualifié·e·s et non professionnel·le·s). La définition des associations nationales de bibliothèques peut, éventuellement, inclure tous les types d'associations nationales dans le domaine de l'information. Les associations ne couvrant que certains districts, provinces ou régions d'un pays ne font pas partie de la Carte mondiale des bibliothèques selon les « profils pays ».
Bibliothèques nationales National libraries	Une bibliothèque nationale est une bibliothèque qui est responsable de l'acquisition et de la conservation de tout document publié dans le pays où la bibliothèque est localisée. La définition de "bibliothèque nationale" permet qu'il existe plus d'une seule bibliothèque nationale par pays.
Institutions élaboratrices de politiques Policy making institutions	Les institutions gouvernementales au niveau national (par exemple les départements gouvernementaux, les ministères et autre entités) qui sont responsables du développement des politiques (par exemple stratégies, plans d'actions, de comportements) et de la législation dans le domaine des bibliothèques, ainsi que des décisions relatives aux bibliothèques dans le pays.
Organismes de soutien des bibliothèques Library support organisations	Des organismes de soutien des bibliothèques au niveau national (public, privé ou non lucratif) (par exemple consortiums, agences ou centres etc.) qui octroient des subventions, remplissent des fonctions pour le compte des bibliothèques, ou mettent en œuvre des projets / programmes dans le domaine des bibliothèques.
Politiques nationales à l'égard des bibliothèques National policy for libraries	Une politique nationale à l'égard des bibliothèques est un document officiellement approuvé par le gouvernement qui fournit un cadre pour le développement planifié et coordonné des bibliothèques, ainsi que pour la fourniture de services de bibliothèque dans un pays. La politique nationale à l'égard des bibliothèques peut être élaborée indépendamment ou bien définie dans le cadre d'une action politique plus large, par exemple une politique nationale de l'information, une stratégie nationales en matière de technologie de l'information, une politique nationales d'éducation ou une politique nationales du livre. Les documents de politique nationale répertoriés dans les « profils pays » dans la Carte mondiale des

	<p>bibliothèques incluent des stratégies ou des directives générales, ainsi que des documents de politique traitant du développement de types spécifiques de bibliothèques ou de fonctions de bibliothèque (par exemple, politique nationale de développement des bibliothèques publiques ; stratégies de numérisation nationales, etc.).</p>
<p>Loi sur les bibliothèques Library law</p>	<p>Une loi sur les bibliothèques est une expression de la politique des bibliothèques sous forme de législation ou de réglementation. Les lois sur les bibliothèques fournissent un cadre juridique pour la gestion et l'opération des services de bibliothèque, définissent les tâches et les directives officielles pour le travail des bibliothèques et fixent les responsabilités statutaires dans le domaine des bibliothèques. Les lois sur les bibliothèques énumérées dans les « profils pays » de la Carte mondiale des bibliothèques incluent les lois générales sur les bibliothèques ainsi que des lois couvrant certains types de bibliothèques (par exemple, une loi sur les bibliothèques nationales ou une loi sur les bibliothèques publiques).</p>
<p>Loi sur le dépôt légal Legal deposit law</p>	<p>Le dépôt légal est un instrument clé dans la constitution de collections nationales qui préservent, développent et transmettent la culture nationale aux générations futures. Il s'agit d'une obligation légale qui oblige les éditeurs, les distributeurs et, dans certains pays, les imprimeurs à fournir gratuitement des copies de leurs publications à une institution gardienne de la collection nationale. Dans de nombreux pays, cette obligation est en train d'être élargie pour inclure les ressources électroniques ainsi que d'autres formes de médias non-imprimés. La législation sur le dépôt légal peut également créer des obligations sur l'agence bibliographique nationale concernant le matériel reçu via le dépôt légal, notamment la conservation à long terme, la description, l'accès et les restrictions sur l'utilisation ou la cession de ce matériel. Le dépôt légal peut faire l'objet d'une législation distincte ou peut être incorporé dans une autre loi (par exemple, la loi sur les bibliothèques nationales ou la loi sur le droit d'auteur).</p>
<p>Droit d'auteur et exceptions et limitations Copyright law and library exceptions and limitations</p>	<p>Le droit d'auteur confère aux auteurs ou aux créateurs d'œuvres originales le droit exclusif de faire certaines choses avec leurs œuvres, notamment la reproduction, la distribution, le prêt, ou la mise en ligne. Dans la plupart des pays, les lois sur le droit d'auteur prévoient des exceptions ou des limitations applicables spécifiquement aux bibliothèques et aux archives. Cela est essentiel si ces dernières veulent s'acquitter de leur mission qui consiste à soutenir l'éducation, la recherche et la lecture. Les exceptions les plus courantes dans les bibliothèques permettent certaines reproductions (généralement un nombre limité) pour les lecteurs, les chercheurs et les autres utilisateurs de la bibliothèque, ainsi que la fabrication de copies à des fins de conservation. Les exceptions et limitations donnent aux bibliothèques la possibilité d'utiliser des œuvres sans l'autorisation de l'auteur, du détenteur des droits d'auteur ou de toute autre partie.</p>
<p>Exigences de qualification professionnelle</p>	<p>Dans de nombreux pays, pour devenir bibliothécaire, il faut généralement posséder un diplôme officiel (par exemple, un diplôme en bibliothéconomie et en sciences de l'information, un diplôme de premier cycle en bibliothéconomie ou un diplôme de premier cycle dans n'importe quel domaine, ainsi qu'un diplôme de troisième cycle en bibliothéconomie ou</p>

Professional qualification requirements	une certification accréditée.) Certains postes de bibliothécaire peuvent en outre nécessiter des connaissances ou une expertise spécifique sur le sujet, ou une certaine expérience professionnelle. Parfois, l'inscription professionnelle en tant que bibliothécaire est exigée pour travailler dans le secteur des bibliothèques. Les informations incluses dans le « profil pays » dans la Carte mondiale des bibliothèques décrivent les exigences de qualification professionnelle formelles du personnel des bibliothèques (généralement fixées par la loi ou émises par une autorité statutaire dans le domaine des bibliothèques dans le pays).
Formation Education	La formation des bibliothécaires renvoie souvent aux sciences de l'information et de la bibliothéconomie (parfois désignée par le terme « bibliothèque et sciences de l'information » au pluriel), terme qui désigne les écoles de bibliothéconomie et de sciences de l'information (en abrégé « SLIS ») ou les écoles de bibliothéconomie. Dans certains pays, le terme « science de la documentation » est le nom préféré, notamment où les études en sciences de l'information et en communication constituent un domaine interdisciplinaire à lui seul. Dans certains pays, les domaines de la science archivistique, de la bibliothéconomie et de la muséologie ont été intégrés en tant qu'études relatives aux archives, aux bibliothèques et aux musées (en abrégé « ALM »). En outre, ces derniers temps, il y a eu une tendance à utiliser les termes de « bibliothéconomie » et de « science de l'information » comme synonymes, ou bien à supprimer le terme « bibliothèque », et à parler plutôt des départements de l'information ou « écoles « i ». Les informations contenues dans les « profils pays » dans la Carte mondiale des bibliothèques se réfèrent au système d'enseignement des sciences de l'information dans son sens le plus large, y compris toutes les institutions proposant un enseignement en sciences de l'information et / ou des programmes de formation dans le domaine des bibliothèques dans un pays.
Publications professionnelles Professional publications	Les publications professionnelles (revues professionnelles ou magazines professionnels, par exemple) jouent un rôle important dans le transfert d'informations. Les publications professionnelles destinées aux bibliothécaires constituent un forum de communication au sein de la profession et constituent également une source d'informations pratiques pour les professionnels des bibliothèques (par exemple, des informations vulgarisées ou simplifiées sur la recherche scientifique ou les tendances et découvertes scientifiques ; ou la communication rapide d'informations sur l'actualité au bénéfice des professionnels des bibliothèques), qui permettent de prendre des décisions mieux éclairées et de se développer en partageant et en tirant parti des expériences de recherche ou des expériences des pairs. Les publications professionnelles répertoriées dans les « profils pays » de la Carte mondiale des bibliothèques sont des revues ou des magazines professionnels publiés régulièrement tout au long de l'année par des organisations professionnelles du domaine des bibliothèques dans le pays.
Évènements professionnels	Les événements professionnels (conférences ou assemblées annuelles, par exemple) constituent une plate-forme pour échanger des idées et des informations utiles sur des sujets pertinents, pour aider à se tenir au

Professional events	courant des derniers développements et des changements en cours dans le domaine des bibliothèques, ainsi que pour encourager le réseautage avec d'autres professionnels. Les événements professionnels répertoriés dans les « profils pays » de la Carte mondiale des bibliothèques sont des conférences ou des congrès professionnels (généraux ou destinés à un type de bibliothèque spécifique) organisés régulièrement (par exemple, chaque année ou tous les deux ans) par des organisations professionnelles du domaine des bibliothèques dans le pays.
---------------------	---